

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°75-2022-02-18-00007 du 18 février 2022 et l'arrêté rectificatif n°75-2022-02-21-00007 du 21 février 2022, de Monsieur le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, une enquête publique, préalable à la délivrance de l'autorisation environnementale relative au projet de construction d'un bâtiment à usage de bureaux et d'une centrale de production de froid urbain, situé 29 à 49, quai d'Issy-les-Moulineaux à Paris 15^e arrondissement, sera ouverte **du lundi 21 mars au mercredi 6 avril 2022**, soit 17 jours consécutifs, à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et à la mairie du 15^e arrondissement de Paris.

Les maîtres d'ouvrage associés, BOUYGUES IMMOBILIER et CLIMESPACE, ont présenté pour ce projet une demande d'autorisation environnementale relevant du code de l'environnement, livre II, Titre Ier (Eaux et milieux aquatiques), chapitre IV, Section 1 (procédures d'autorisation ou de déclaration) et en particulier de l'article R. 214-1, sous les rubriques 1.2.2.0, 2.2.1.0, 2.2.3.0, 3.1.1.0, 3.1.2.0, 3.1.3.0, 3.2.1.0 et 3.2.2.0.

Le président du tribunal administratif de Paris a désigné Monsieur Alain ROTBARDT, ingénieur expert eau, environnement et aménagement urbain, retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les avis obligatoires et la décision n°DRIEE-SDDTE-2020-084 du 18 juin 2020 dispensant de la réalisation d'une évaluation environnementale, le projet de construction visé ci-dessus, comme suite à la demande d'examen au cas par cas n° F01120P0065, ainsi qu'un registre d'enquête, seront mis à la disposition du public qui pourra consigner ses observations aux jours ouvrables et heures habituelles d'ouverture au public :

- à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, siège de l'enquête, située 5, rue Leblanc, 75015 Paris
- à la mairie du 15^e arrondissement située 31 Rue Pécelet 75015 Paris

Le dossier sera aussi consultable via le site internet dédié à l'enquête publique : <http://edafroidurbain.enquetepublique.net> pendant toute la durée de l'enquête publique. Un poste informatique permettant un accès au dossier d'enquête sera mis à la disposition du public à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de Paris.

Les observations et propositions du public pourront aussi être déposées, de manière électronique, sur un registre dématérialisé ouvert du 21 mars à partir de 8h30 au 6 avril 2022 à 17h00 :

- sur le site internet : <http://edafroidurbain.enquetepublique.net>,
- à l'adresse de messagerie : edafroidurbain@enquetepublique.net

Les observations et propositions seront consultables par le public sur le registre dématérialisé pendant toute la durée de l'enquête. Les observations peuvent également être adressées, par correspondance pendant toute la durée de l'enquête à l'attention de Monsieur Alain ROTBARDT, commissaire enquêteur, à la Préfecture de Paris et d'Île-de-France - Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de Paris - 5, rue Leblanc - 75911 Paris cedex 15. Elles seront annexées au registre d'enquête déposé au siège de l'enquête et consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, dans les lieux mentionnés ci-dessous, aux jours et heures suivants :

– à la mairie du 15^e arrondissement :

- le mardi 22 mars 2022 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 31 mars 2022 de 16h00 à 19h00
- le mercredi 6 avril 2022 de 14h00 à 17h00

– à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris :

- le vendredi 25 mars 2022 de 14h00 à 17h00 (se munir d'une pièce d'identité à présenter à l'accueil)

Si les mesures sanitaires le justifient, une permanence physique pourra être remplacée par une permanence téléphonique. Le changement sera communiqué au public, au plus tard 24 heures avant, sur le site internet dédié à l'enquête <http://edafroidurbain.enquetepublique.net>

De plus, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour échanger par audioconférence, sur rendez-vous, à réserver, au minimum 24 heures avant, dans les créneaux indiqués ci-dessous, par le biais du site dédié à l'enquête publique <http://edafroidurbain.enquetepublique.net> ou par téléphone au 01 83 62 45 74 (joignable du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00).

- le lundi 4 avril 2022 de 14h00 à 17h00

Toute question relative au projet pourra être posée aux maîtres d'ouvrage associés :

- BOUYGUES IMMOBILIER, 3 boulevard Gallieni 92130 Issy-les-Moulineaux, à l'attention de Madame Isabelle TRESAUGUE – ITG@bouygues-immobilier.com
- CLIMESPACE, 3-5 boulevard Diderot 75012 Paris, à l'attention de Monsieur Maxime BOUCAUD – maxime.boucaud@climespace.fr ou Monsieur Vincent DARDET – vincent.dardet@climespace.fr

Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera dans la huitaine les responsables du projet, BOUYGUES IMMOBILIER et CLIMESPACE, et leur communiquera les informations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Les responsables du projet disposeront alors d'un délai de quinze jours pour produire leurs observations éventuelles.

Conformément à l'article R. 123-19 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur rédigera, d'une part, un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies et d'autre part, ses conclusions motivées dans un document séparé en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves, ou défavorables au projet.

Le rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ainsi qu'à la mairie du 15^e arrondissement de Paris, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête. Dans les mêmes conditions de date et de durée, ces documents seront consultables sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications> (thème : enquêtes publiques). Les demandes de communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont à adresser au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (Unité départementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de Paris).

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris fera établir un rapport sur la demande d'autorisation et sur les résultats de l'enquête, et soumettra le projet au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST 75) du département de Paris, accompagné de propositions portant, soit sur le refus de la demande, soit sur les prescriptions envisagées à l'appui de l'autorisation. À l'issue de la procédure, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris prendra par arrêté une décision d'autorisation ou de refus de la demande d'autorisation présentée par les maîtres d'ouvrage associés Bouygues Immobilier et Climespace.